



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 4 avril 2022 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présents M. Yves Deslongchamps, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

**2022-158      Traitement des matières recyclables - Transfert de contrat**

Document :      Lettre de M<sup>me</sup> Michelle Carey datée du 1<sup>er</sup> mars 2022.

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été octroyé à la compagnie Sani-Éco le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à la suite d'un appel d'offres;

CONSIDÉRANT que ce contrat se terminera le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la demande de transfert de ce contrat à la compagnie Les entreprises Raylobec inc. - Enviro Connexions;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 22 du Devis administratif de cet appel d'offres;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter le transfert du contrat de traitement des matières recyclables de la Ville de Farnham de la compagnie Sani-Éco à la compagnie Les entreprises Raylobec inc. - Enviro Connexions, lequel prendra fin le 31 décembre 2023, à la condition que Les entreprises Raylobec inc. - Enviro Connexions remplace la garantie de soumission de 10 % détenu de la compagnie Sani-Éco en vertu des dispositions de l'article 21 du Devis administratif de cet appel d'offres.

QUE cette garantie pourra être calculée en fonction du terme restant au contrat et non sur la totalité de celui-ci.

Copie certifiée conforme ce 6 avril 2022.

Marielle Benoit, OMA  
Greffière